

L'office de Tourisme s'engage à :

- élaborer un plan d'actions annuel de promotion de la destination.
- garantir un accueil efficace et performant de tous les interlocuteurs de l'OT (visiteurs, prospects, prestataires, porteurs de projets), dans une démarche personnalisée, tout au long de l'année.
- évaluer par des questionnaires de satisfaction les services proposés par l'OT ainsi que les services et prestations de la destination.
- permettre aux visiteurs, d'accéder aisément à une information touristique fiable, à jour, accessible à tous (site responsive, tourisme et handicap, langues étrangères) et adaptée régulièrement aux évolutions des comportements des clientèles.
- proposer une gamme de services : billetterie, wi-fi
- améliorer les services rendus aux prestataires, par la concertation régulière dans le cadre de rendez-vous personnalisés, de réunions d'information générale, de séances de travail par filières d'activités ou encore de temps de formation associant des personnels de l'OT (visites régulières des établissements et des nouvelles offres touristiques de la destination).
- faire de la qualité une valeur partagée entre tous les membres de l'équipe moyens et pérenniser le système de management par la qualité.
- offrir un service d'accueil chaleureux, permanent, tenu par un personnel attentif pratiquant au moins deux langues étrangères.
- garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.
- assurer un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- entretenir un lieu confortable, une propreté et hygiène irréprochables des locaux d'accueil, des équipements, du mobilier et des espaces extérieurs...
- disposer d'une gestion environnementale, dimension socio-économique, intégration régionale, valorisation des ressources locales.
- fournir une information complète, précise et à jour, disponible sur les supports utilisés par la clientèle ainsi qu'une signalétique interne et externe de qualité.

